

N°20-09-115

L'an deux mil vingt, le jeudi 17 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 8 septembre 2020.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. (reçoit pouvoir de V. WESTENHOEFFER) ; POULAIN P. ; COFFIN H. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; OBERT O. ; FAUVIAUX F. ; DEVIGNE M. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; MONBAILLY V. ; WILQUIN G. ; COYOT J.C. ; BRUSSELLE D. ; CORDIER A. ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LAURENT S. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Madame WESTENHOEFFER V. (donne pouvoir à I. POURCHEL)

Messieurs PRUVOST M. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; CROQUELOIS J.M. ; DUSART J.P. ; DUFOUR O. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O.

Absents :

Messieurs VASSEUR C. ; LOUIS D.

1

Monsieur Didier BEE est élu secrétaire.

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – EVOLUTION DES SEUILS AU 01/01/2020 – PROCEDURE INTERNE

Rapporteur : Christian LEROY

L'avis n° ECOM1934008V du 10 décembre 2019 paru au Journal officiel de la république française a modifié les seuils des procédures formalisées des marchés publics à compter du 1er janvier 2020. En effet, la valeur de ces seuils est mise à jour par la Commission européenne tous les deux ans pour tenir compte de la fluctuation des cours monétaires.

Ces nouvelles données ainsi que l'application du Code de la Commande Publique (applicable depuis le 1er avril 2019) nécessitent d'actualiser la réglementation interne de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres en matière de marchés à procédure adaptée (MAPA) et d'incorporer l'application du décret No 2019-1344 du 12 décembre 2019 relatif aux marchés de faible montant (moins de 40 000 € HT).

Il est ainsi proposé d'intégrer les nouveaux seuils et obligations de publicité au sein des mesures mises en place actuellement, de la façon suivante :

Montants HT	Nature du marché	Procédure	Publicité
De 0 à 10 000 €	Travaux Fournitures Services	- Demande d'un devis - Suivi par la Direction	Aucune
De 10 001 à 39 999.99 €	Travaux Fournitures Services	- Demande de 3 devis sous forme d'un cahier des charges - Validation par le Président	Envoi de demande de devis
De 40 000 à 89 999.99 €	Travaux Fournitures Services	- Procédure adaptée sous forme d'un cahier des charges et détail de prix - Ouverture des plis par le Président ou son représentant et validation par le Président	Avis simplifié dans un journal d'annonce (papier ou internet) ou presse spécialisée + publication sur le site Internet
De 90 000 € à 213 999.99 €	Fournitures Services	- Adaptée sous forme de DCE, règlement de consultation et détail de prix - Ouverture des plis par le Président ou son représentant - Validation par le bureau	Avis de publication au BOAMP ou JAL + publication sur le site Internet
> 214 000 €	Fournitures Services	- Formalisé. Appels d'Offres ouvert - Ouverture des plis en Commission d'Appel d'Offres	Avis de publicité au BOAMP et JOUE + publication sur le site Internet
De 90 000 € à 5 349 999.99 €	Travaux	- Adaptée sous forme de DCE, règlement de consultation et détail de prix - Ouverture des plis par le Président ou son représentant - Validation par la Commission d'Appel d'Offres	Avis de publication au BOAMP ou JAL + publication sur le site Internet
> 5 350 000 €	Travaux	- Formalisé. Appels d'Offres ouvert - Ouverture des plis en Commission d'Appel d'Offres - Validation par la Commission d'Appel d'Offres	Avis de publicité au BOAMP et JOUE + publication sur le site Internet

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **VALIDE** les seuils de procédure de la commande publique, tels que proposés.

Pour extrait conforme.
Le Président,

